

## Mise en œuvre de la loi Sauvadet dans les EPST

Motion d'actualité présentée par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT

adressée à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Si la loi Sauvadet est mise en œuvre dans les conditions prévues aujourd'hui dans les EPST – nombre de postes ouverts aux concours réservés très inférieur au nombre d'éligibles et étalés sur 4 ans, excluant chercheurs et IR scientifiques – cela va se traduire par une mise en concurrence délétère entre les précaires éligibles au processus de titularisation et conduire à un véritable « plan social ». De plus ces concours réservés, comme les CDIations, viendraient en déduction des emplois ouverts aux concours externes (donc pas un seul poste de titulaire en plus !) et ne généreraient aucun concours interne. Ce serait donc un fiasco sur tous les plans et une véritable honte.

Pour éviter que la mise en œuvre de la loi Sauvadet se retourne ainsi à la fois contre les précaires et les titulaires, le CT de l'IRSTEA exige :

- l'ouverture aux concours réservés, dès 2013, d'autant de postes qu'il y a d'éligibles en IE et AI, et au plus près des précaires concernés.
- l'ajout aux concours externes d'IR et aux concours de CR, dès 2013, d'autant de postes qu'il y a d'éligibles dans ces corps et au plus près également des précaires concernés
- l'abondement par l'Etat de la masse salariale pour que ces postes, ainsi que les CDI, constituent des recrutements supplémentaires et ne soient pas imputés sur les concours externes « normaux », et si nécessaire un relèvement du plafond d'emplois de titulaires.

Au-delà, le CT exige un plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires pour résorber entièrement et durablement la précarité. Cette précarité est en effet bien plus massive que les 1400 éligibles au processus de « déprécarisation » de la loi Sauvadet recensés – on ne sait trop comment – dans les EPST : hors doctorants, l'emploi en CDD représente environ 11500 emplois de titulaires à temps plein dans les EPST (plus de 20 % des emplois, chiffres bilan social 2011), dont 286 à l'IRSTEA (25 % des ETPT).

*Motion votée à l'unanimité des représentants du personnel au CTEP de l'IRSTEA :*

*7 SUD-Recherche-EPST, 2 FO, 1 CGT*